

Comité ressource en eau

Gestion de la sécheresse - Guadeloupe

Réunion

19 mai 2025

14h

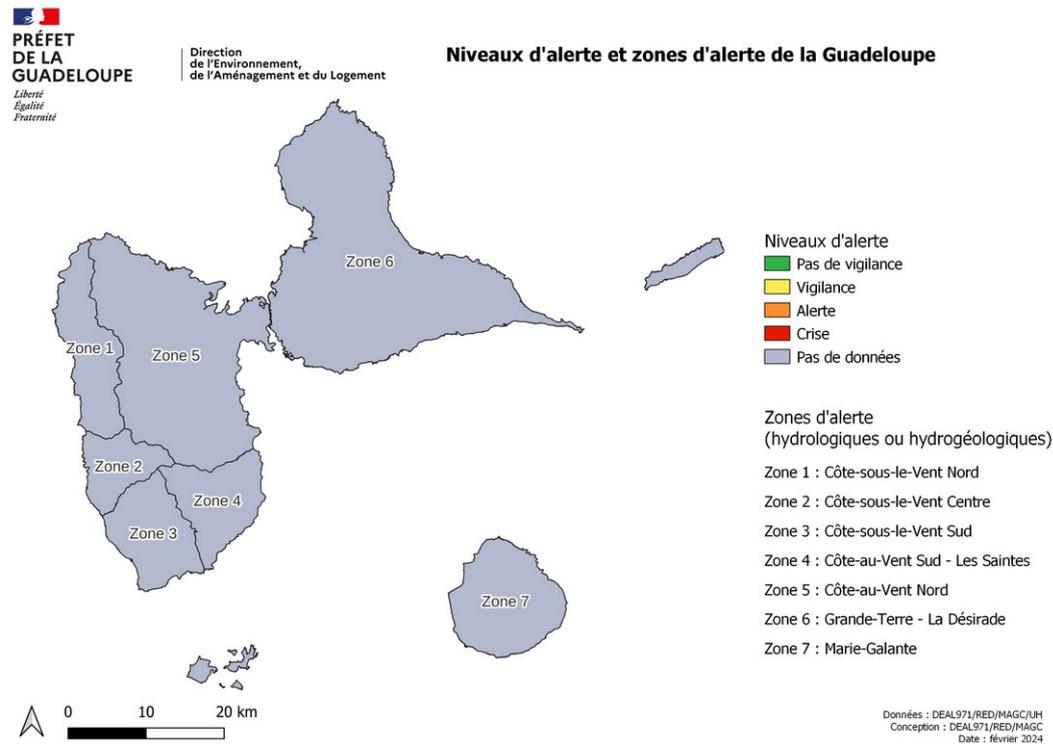


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- 1 Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025
- 2 Avis : projet d'arrêté cadre départemental sécheresse



1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

Introduction - Présentation des acteurs

A - Bilan hydrométrique 2024 des courbes sécheresse et perspectives 2025

B - Bilan 2024 et perspectives 2025 des partenaires

C - Bilan du suivi sécheresse (arrêtés de restriction) et des contrôles 2024

1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

A - Bilan hydrométrique 2024 des courbes sécheresse et perspectives 2025

DEAL

(voir présentation séparée)

1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

B - Bilan 2024 et Perspectives 2025 des partenaires

Météo France - BRGM - Office de l'Eau - Conseil Départemental

(voir présentations séparées)

1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

C - Bilan du suivi Arrêtés Sécheresse (restrictions) et Contrôles DEAL - OFB Arrêtés Sécheresse

Plusieurs épisodes sécheresse de février à novembre.

9 arrêtés de restrictions continus : 22 fév. => 10 nov. **dont**
5 concernaient uniquement Marie-Galante : 19 av./ 18 juill. => 10 nov.

- Arrêté N°971-2024-02-22-00001 du **22 février 2024** portant restrictions provisoires en matière d'usage de l'eau sur tout le territoire de la Grande-Terre, Marie-Galante et la Désirade, suite à la baisse significative des niveaux piézométriques de Marie-Galante et de Grande-Terre mise en évidence par le BRGM dans son bulletin du 20 février 2024. Cet arrêté a été pris pour une durée de 31 jours.
- Arrêté N 971-2024-10-10-00004 du **10 octobre 2024** portant restrictions provisoires en matière d'usages de l'eau sur le territoire sur le territoire de Marie-Galante suite à une baisse significative des niveaux piézométriques de Marie-Galante et des difficultés en matière de production d'eau potable et d'irrigation pour les différents opérateurs. Cet arrêté a été pris pour une durée de 31 jours.

2025 : AUCUN ARRETE RESTRICTIONS (à ce jour).

1- Bilan sécheresse 2024 et perspectives 2025

C - Bilan du suivi

Arrêtés Sécheresse (restrictions) et **Contrôles**
DEAL - OFB

Contrôles

2- Avis projet arrêté cadre départemental

2- Avis projet arrêté cadre départemental

A - INTRODUCTION ET OBJECTIFS

La Guadeloupe fait face à des sécheresses sévères
très probablement en lien avec les effets du changement climatique.

. **Dispositif** de gestion de la sécheresse => **Trois niveaux de gouvernance** :

- 1 un arrêté d'orientation de bassin hydrographique (AOB) de niveau régional,
- 2 un arrêté cadre sécheresse (ACD-S), de niveau départemental, qui décline localement l'AOB,
- 3 des arrêtés de restrictions temporaires des usages de l'eau.

La Guadeloupe : région mono-départementale AOB et ACD-S se superposent. Les deux signés par le préfet de région.

. **Evolution des textes**, notamment la révision du « guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse »

=> **AOB et ACD-S sont mis à jour**

. **Principales évolutions** :

- la précision du domaine d'application (art.2),
- la mention et définition du comité ressource en eau et du comité de suivi opérationnel de l'étiage (art.3),
- la modification des seuils de pluviométrie (art.4),
- la précision de la modalité de dérogation (art.7)
- la mise à jour de l'annexe 1 « membres du comité ressource en eau »
- la mise à jour de l'annexe 2 « mesures prises suites au franchissement des seuils ».

2- Avis projet arrêté cadre départemental

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE et D'INTERVENTION

BULLETIN / 15 JOURS
CELLULE DE VEILLE

∨

SI ATTEINTE D'UN SEUIL : VIGILANCE- ALERTE - CRISE
DANS UNE OU PLUSIEURS ZONES

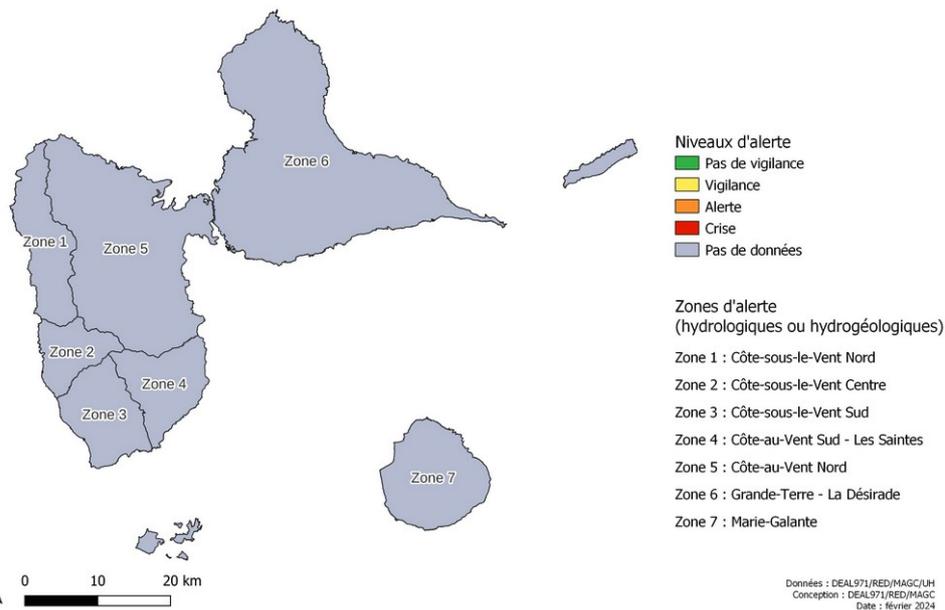
∨

COMITE SUIVI OPERATIONNEL DE L'ETIAGE

∨

ARRETE PREFECTORAL RESTRICTIONS
CONTROLES

NIVEAUX ET ZONES D'ALERTE - GUADELOUPE



2- Avis projet arrêté cadre départemental

B – SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ACD-S

. Consultation

=> Application de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, principe de participation du public

=> Projets d'AOD et d'ACD-S => consultation du public pendant 21 jours du **03 avril 2025 au 24 avril 2025** inclus

=> par voie électronique, sites des services de l'État :

guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr et guadeloupe.gouv.fr/consultation-du-public

Observations : par voie électronique ou postale

. Une seule contribution

Sujet : « consultations du public – AOD, ACS ».

Date : Wed, 9 Apr 2025 07:48:58 -0400

« Arrêtez de me parler sécheresse, la Guadeloupe est un archipel entouré d'eau, mettez des usines indépendantes de dessalement sur tout le territoire, changement de toute la tuyauterie "arrivée d'eau" et également la partie assainissement et évacuation d'eau, traitement matière fécale, il faudrait une usine de dessalement dans le Nord Grande terre, avec suivi fonctionnement... et la question sanitaire ..sur la durée...usine de dessalement à Marie-Galante une usine pour la Désirade.... usines de dessalement qui peuvent être installées par les militaires ponctuellement
Bien cordialement. »

**N'aborde, en fait, pas la question des modalités de gestion en cas de survenue d'une crise.
Aucune remarque sur le dispositif mis en place n'est mentionnée.**

. Synthèse

=> mise à disposition sur les sites internet des services de l'État pendant une durée de trois mois à compter de la date de publication de la décision.

Fin